



# Fiche d'inscription Activités Ados

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse (et adresse de facturation si différente): .....

Numéro de téléphone pour vous contacter en cas d'urgence :

Numéro du téléphone fixe :

Numéro du téléphone portable :

- Du père : ...../.....
- De la mère : ...../.....
- Autre : ...../.....

Email : .....

*\*Je donne mon accord pour la diffusion de photos ou de vidéos sur le bulletin municipal et nos pages Facebook mairie et jeunesse, qui pourraient être réalisées durant ces animations. (Merci de rayer la mention en cas de refus).*

Signatures des deux parents le cas échéant :

Je soussigné(e) (nom – prénom – date et lieu de naissance)  
...../.....  
responsable(s) de l'enfant.....l'autorise à participer à

## Lundi 24 février

14 h – 17 h – Jeux au foyer ados (1 Demi-journée sans transport)

## Mardi 25 février

13 h 15 – 16 h 30 – Crazy school à Cranves-Sales (Demi-journée avec transport)  
RDV devant le foyer ados

## Mercredi 26 février

13 h – 17h – Quiz game à Annecy (Demi-journée avec transport)  
RDV devant le foyer ados

## Judi 27 février

14 h – 17h – Escape game à Saint Julien en Genevois (Demi-journée avec transport)  
RDV devant le foyer ados

## Vendredi 28 février

14 h – 17h – Tir à l'arc avec les Flèches du Vuache (Demi-journée sans transport)  
Foyer ados



## Comment s'inscrire aux activités ados ?

**Qui ?** Les jeunes de 11 à 15 ans

**Quand s'inscrire ?** Les Valleiryens du 31 janvier au 14 février inclus. Les extérieurs du 15 au 20 février inclus.

**Comment ?** Par mail à [animation.maternelle@valleiry.fr](mailto:animation.maternelle@valleiry.fr) Objet « activités ados » avec fiche d'inscription (2 demi-journées minimum) et fiche sanitaire Les documents sont disponibles à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur le site Internet [www.valleiry.fr](http://www.valleiry.fr)

## Tarifs

	Tarif Valleiry	Tarif Extérieur
Demi-journée sans transport	8 €	10 €
Demi-journée avec transport	10 €	12 €

Facturation transmise par courrier par le service finances de la commune après la période d'activités.

## Où se retrouver ?

Aux lieux indiqués sur le programme et la fiche d'inscription

## Quelles sont les règles ?

L'animateur et l'association partenaire sont responsables de votre enfant durant le temps d'activité, à vous de l'autoriser à rentrer seul ou de venir le chercher.

Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout effet personnel.

Le service jeunesse se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines animations.

Les activités et le comportement de chacun sont soumis au règlement en vigueur.